

Ma session d'été 2026

Cette année, durant la session d'été, le Parlement a longuement débattu du financement de la 13^e rente AVS, de la politique énergétique et du financement de l'armée. Je souhaite mettre un accent particulier sur les sujets suivants :

1) Pas d'expérimentations risquées en période d'incertitude

Une décision politique particulièrement importante a été prise cet été en dehors du Palais fédéral : par 54,79 % des voix, le peuple et les cantons ont rejeté de manière claire l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! ». Plutôt que de torpiller les accords bilatéraux avec l'Union européenne, le corps électoral a envoyé un signal de stabilité en ces temps incertains. En ce qui concerne l'UE, la Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N), dont je suis membre, se penchera sur les Bilatérales III dès l'automne 2026.

2) Levée de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires

Le Conseil national s'est longuement penché sur l'initiative populaire « De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout) », en particulier sur le contre-projet indirect du Conseil fédéral ([25.068](#)). Au cœur de ce contre-projet figure la levée de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires, décidée par le peuple en 2017. Ce sujet suscite une forte polarisation, tant au sein du Centre qu'à l'extérieur du parti. En témoignent le vote divisé de notre groupe parlementaire, dont Nicolò Paganini et moi avons été les porte-paroles, et la longue liste de 99 oratrices et d'orateurs ayant participé au débat. Après un véritable suspense parlementaire, la Chambre du peuple a rejeté de justesse la proposition de renvoi de ma collègue Priska Wismer-Felder (Le Centre/LU), qui visait à obliger le Conseil fédéral à clarifier le financement de nouvelles centrales. Le conseil a aussi refusé de justesse une proposition minoritaire de mon collègue Stefan Müller-Altermatt (Le Centre/SO), demandant un moratoire sur les nouvelles centrales nucléaires jusqu'en 2036. L'interdiction de construire de nouvelles centrales est ainsi pratiquement levée. Ce résultat me déçoit, car la planification et la construction de nouvelles centrales nucléaires risquent d'engendrer des coûts considérables et seront probablement largement subventionnées par des fonds publics. En outre, il faudra vraisemblablement attendre des décennies avant qu'une nouvelle centrale nucléaire ne puisse être raccordée au réseau. D'ici là, compte tenu du développement continu des énergies renouvelables, les centrales nucléaires ne s'intégreront vraisemblablement plus au mix électrique.

3) Un accord avec l'Ukraine aux avantages réciproques

Par 148 voix contre 9 et 38 abstentions, la Chambre du peuple a adopté l'« Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Cabinet des ministres de l'Ukraine relatif à la coopération dans le processus de reconstruction de l'Ukraine » ([26.028](#)). Dans ce dossier également, j'ai assumé le rôle de porte-parole du groupe parlementaire. L'accord crée une base légale pour une participation renforcée du secteur privé suisse au processus de reconstruction de l'Ukraine. Il prévoit une aide financière ciblée et non remboursable, permettant à l'Ukraine d'acquérir des biens et des services de haute qualité auprès d'entreprises suisses pour des projets prioritaires de reconstruction. Ainsi, les deux États bénéficient de cet accord.

Je vous souhaite un été ensoleillé !

Christine Bulliard-Marbach
Conseillère nationale